

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
**ARRETE DU MAIRE**  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de revêtement de sol de la salle Jean Jaurès située rue Jean Jaurès à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise BATISOL ET RESINE, 1T rue de l'église, 59143 LEDERZEELE, à compter du jeudi 8 juin 2023 jusqu'au vendredi 28 juillet 2023,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement et de circulation sur une moitié du parking situé près de la salle Jean Jaurès**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et la circulation seront interdits au droit des travaux sur une moitié du parking situé près de la salle Jean Jaurès située rue Jean Jaurès à ISBERGUES, du jeudi 8 juin 2023 jusqu'au vendredi 28 juillet 2023 inclus.

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise BATISOL ET RESINE chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le sept juin deux mille vingt-trois.

Le Maire,  
  


**David THELLIER**